

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 7 décembre 2023

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

C.

Patrice Pinard
Élu visé
Conseiller de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
1207 route 249
Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A 1J0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Patrice Pinard est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement numéro 207-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux* (adopté le 7 février 2022, ci-après désigné le : « Code ») alors qu'il était conseiller de cette municipalité, à savoir :

Le ou vers le 4 juillet 2023, monsieur Pinard a participé aux délibérations et a voté sur la résolution 2023-119 intitulée : « Collaboration au projet éolien avec la MRC des Sources », alors qu'il avait un intérêt dans cette question, contrevenant ainsi aux article 5.2.3.1, 5.2.3.4 et 5.2.3.6 du Code;

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca